



DEMAT-AGREMENT

Dématérialisation
des demandes
d'agrément



<https://accords-agrements.social.gouv.fr>

Le nouveau système d'information de la DGCS

**Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux
du secteur privé non lucratif**

**Transmettez votre demande d'agrément
Suivez son avancement en ligne
En quelques clics**

La procédure d'agrément
des accords applicables aux
salariés de vos
établissements **simplifiée**

Après dépôt de l'accord
auprès des services
du ministère chargé du
travail :
<https://www.teleaccords.travail-emploi.gouv.fr>

Un site **sécurisé** sur **internet**

Pour l'agrément des
accords locaux
mentionnés à
l'article L 314-6 du code
de l'action sociale et des
familles



DEMAT-AGREMENT

Dématérialisation des demandes d'agrément



<https://accords-agrements.social.gouv.fr>

Je me connecte avec

- l'Identifiant de l'accord
- le Siret de l'établissement
- la date de signature de l'accord



1

J'effectue ma demande en ligne

- Je valide
- Je reçois un courriel qui accuse réception de ma demande

2



Je m'informe de l'avancement

- Je me connecte pour suivre l'état de ma demande
- Je reçois la notification de la décision d'agrément

i

3

J'ai besoin d'aide

- Je consulte la foire aux questions (FAQ)
- J'adresse un courriel à :
dgcs-accords@social.gouv.fr

4

